



**COMPTE-RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION OMNISPORTS TRAPPISTE
Section natation
qui s'est tenue le mercredi 25 janvier 2023 à
20heures
à la salle Picasso
Pour la saison 2021/2022**

- 1) Rapport moral du Président.
- 2) Résultats sportifs pour 2022.
- 3) Cotisations 2022.
- 4) Compte de résultat 2021-2022.
- 5) Présentation des comptes 2021-2022.
- 6) Présentation du Bureau.
- 7) Démission du Bureau.
- 8) Appel à candidature et élection de nouveaux membres.
- 9) Election du bureau.
- 10) Objectifs sportifs 2023.
- 11) Règlement intérieur.
- 12) Questions diverses.

***Nous avons enregistré 71 présents ou représentés lors de l'assemblée générale de la section natation de l'AOT.
Ainsi que la présence de Mr. Benjamin LE ROUX, Président de l'AOT.***

Rapport moral du Président :

J'ai le plaisir et l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport d'activité morale du club de la saison écoulée ainsi que de la saison en cours.

La section natation de l'AOT a totalisé 559 adhérents, licenciés dans 1 fédération affiliée à la FINA (fédération internationale de natation) et à la LEN (ligue européenne de natation). Cette fédération est :

- la FFN (fédération française de natation)

Nombre de licenciés en FFN : 559, c'est-à-dire tous les adhérents inscrits au club.

Evidemment le post COVID a généré une diminution importante de nos adhérents. Nous restons tout de même un club dynamique dans la ville et dans l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines.

De plus, le fait de licencier tous nos adhérents, comme nous le faisons chaque année depuis maintenant presque une décennie, nous attribue une allocation du Comité Départemental des Yvelines de natation, de la Ligue d'Ile de France de natation et de la Fédération Française de natation soit 3 dotations, ce qui n'est pas négligeable dans ces années difficiles.

Depuis plusieurs années, nous n'avons plus de subvention de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines (ex CASQY), nous ne faisons plus de demande étant donné que nous ne rentrons pas dans les critères de sélection. L'agglomération a malheureusement fait le choix de l'élitisme au détriment de la formation, ce qui est fort préjudiciable pour les structures moyennes comme la nôtre et il est fort vraisemblable que cette situation perdurera au moins jusqu'aux jeux olympiques de Paris en 2024, il faut surtout ne pas oublier que les clubs moyens sont souvent les premiers détecteurs de talent et que sans eux la fédération serait en difficulté.

Une nouvelle piscine a été ouverte à Maurepas en septembre 2022, il semblerait que l'agglomération et surtout les communes de Maurepas et d'Elancourt ne souhaitent pas ouvrir un club de natation affilié à la Fédération Française de Natation, n'oublions pas que l'ancienne piscine permettait aux licenciés de concourir dans la France entière et que le club CNSQY était un des plus importants fleurons des Yvelines sous la houlette de dirigeants très investis.

La privatisation de cet établissement et sûrement l'appât du gain se font au détriment du sport aquatique et empêche des centaines de jeunes et moins jeunes de pratiquer la natation dans un club affilié à la fédération, c'est un très mauvais message égoïste juste avant les jeux Olympiques d'été à Paris en 2024.

Nous sommes toujours contraints et obligés plusieurs mois à l'avance de préparer l'avenir et ces actions monopolisent une nouvelle fois les membres du club si bien que le quotidien est toujours aussi ardu à gérer.

Grâce à la subvention de la Mairie, nous continuons à maintenir des cotisations inférieures à la plupart des autres clubs des Yvelines, nous espérons que cette contribution demeurera dans les années à venir malgré la difficulté actuelle des municipalités.

Je tiens à remercier la ville de Trappes et Monsieur Ali Rabeh, Maire de la ville pour cette aide incontournable à notre association.

Remerciement également pour le prêt de la piscine lors des compétitions départementales.

Nous recevons également tous les ans une allocation du conseil départemental des Yvelines au prorata des licenciés du club.

Il faut savoir qu'il est de plus en plus difficile d'organiser des compétitions dans le département suite à la raréfaction des établissements aquatiques depuis quelques années et la difficulté d'organiser des compétitions suite aux coûts liés à ces épreuves.

De plus, certaines municipalités commencent à réclamer des honoraires pour l'organisation des compétitions dans le département ce qui me semble contraire à la déontologie du sport amateur et qui en plus grève le budget des clubs et du comité départemental.

A ce jour, 26 clubs sont affiliés à la FFN dans le seul département des Yvelines, c'est un peu moins que la saison précédente.

Je tiens, comme tous les ans, à remercier les bénévoles de l'association qui grâce à leur travail, leur compétence, leur abnégation, leur valeur, leur volonté permettent au club de continuer à progresser.

. Pour cette saison sportive les résultats ont été conformes à nos prévisions, nous n'avons aucun vide maintenant dans les différentes catégories et nous sommes relativement bien pourvus pour les années futures.

Voir à la page suivante les résultats les plus marquants de la saison 2021/2022.

Toutes nos félicitations aux nageurs qui ont porté bien haut les couleurs du club et de la ville.

Un grand merci à l'ensemble des dirigeants, maîtres nageurs, entraîneurs et éducateurs du club.

Remerciements également aux techniciens municipaux pour leur participation, leur constance, leur bienveillance, leur vitalité, leur humilité et leur savoir-faire, ils ne sont pas adhérents au club mais leur aide nous est précieuse et indispensable et je demande à tous les licenciés et aux parents de les respecter dans leur travail.

Une grande gratitude aussi aux membres du Bureau pour leur implication toujours aussi importante au sein de l'association dans des conditions parfois difficiles mais toujours disponibles envers les adhérents et les parents des enfants inscrits.

Un petit bémol tout de même concernant certains parents qui n'acceptent aucune critique dès que leurs enfants sont réprimandés, nous avons décidé de ne pas céder et de régler les problèmes au cas par cas et toujours de manière cohérente et juste.

Notre association luttera toujours contre les violences physiques, verbales ou psychologiques, les menaces, intimidations, médisances, discriminations qui mettent en danger la santé, la sécurité ou l'équilibre des personnes et vont à l'encontre de l'épanouissement de chaque individu.

Depuis près d'une décennie maintenant, un projet pédagogique a été mis en place par le club avec un suivi complet de tous les nageurs. Ce programme porte ses fruits suite à une implication très importante des éducateurs, sous la direction de Benoît Descamps et du secrétaire de notre bureau Jérôme Ossard qui en est le correspondant pédagogique pour le Conseil d'administration.

Cette chartre, adoptée par le bureau, est maintenant disponible sur notre site internet et n'est pas figée, des aménagements ou modifications pourront intervenir dans les années à venir suivant l'évolution de notre association.

Nous avons remis au mois de juin dernier aux enfants du mini-club et des écoles de natation un bonnet de couleur suivant leur progression durant l'année, cette opération sera reconduite pour cette saison, il est bien entendu que cette récompense est uniquement attribuée aux enfants qui s'améliorent ou s'investissent et leur présence est indispensable lors de la remise de cette récompense par les éducateurs du club qui en sont les décideurs, aucune dérogation n'est envisageable sauf pour des cas particuliers extrêmement restreints.

Pour les éducateurs, l'enjeu est de faire entrer les nageurs dans une suite de situations d'apprentissage les amenant à prendre du plaisir, progresser, être motivés pour qu'ils sentent que les savoirs appris leur permettent d'agir et d'avoir une meilleure maîtrise de l'environnement.

Ceci clos le rapport moral de la saison 2021/2022.

La saison 2022/2023 a commencé normalement, aucun retard à signaler, les cours ont repris à la date prévue, les nageurs toujours aussi motivés ou désireux d'apprendre les rudiments de la nage, les adultes toujours aussi enthousiasmés.

Les demandes d'inscription pour cette nouvelle année sportive ont pu s'effectuer sur internet à des dates établies à l'avance et généralement à partir de mai jusqu'à mi-juin pour les adhérents de la saison précédente et de juillet à début septembre pour les nouveaux.

Suite à une refonte importante de notre système informatique, toutes les inscriptions se font dorénavant uniquement par internet. Il suffit par la suite aux inscrits de venir confirmer leur adhésion à des dates établies au moment de l'inscription, les nouveaux enfants du mini-club ne sont plus testés avant l'inscription mais pendant les premiers cours de septembre, uniquement 1 enfant a refusé d'entrer dans l'eau, les parents ont bien sûr été remboursés intégralement. Pour les jeunes de l'école de nage nous demandons un certificat de 25 mètres délivré par des maîtres nageurs brevetés d'état et tous ont bien été remis au moment de la finalisation de l'inscription.

Des listes d'attente ont été également mises en place, elles permettent aux inscrits de se substituer à ceux qui ne sont pas venus confirmer leur inscription dans les délais impartis.

A ce jour, on peut dire que cette nouvelle organisation a été très bénéfique tant aux inscrits qu'aux membres du bureau et aux bénévoles chargés des inscriptions.

Il n'y a plus d'attente de plusieurs heures le jour de la validation de l'inscription.

Très peu d'incidents ont été déplorés et les quelques erreurs inhérentes à ce nouveau système n'ont jamais lésé les inscrits et ont été réparées pour qu'elles ne se reproduisent plus la prochaine saison.

Gros bémol cependant, plus de 50 personnes se sont inscrites normalement pour ensuite demander l'annulation de leur inscription, ceci ne sera plus envisageable pour les années futures, c'est un mépris vis-à-vis des bénévoles qui passent un temps important à satisfaire l'ensemble des adhérents, donc nous ne les rembourserons plus sauf cas exceptionnel et certificat médical en bonne et due forme.

Les différentes aides attribuées aux familles nous obligent toujours à effectuer un travail supplémentaire et très contraignant, 2 membres du bureau sont chargés de cette tâche complémentaire et y consacrent plusieurs heures par semaine jusqu'à la fin de l'année civile et quelquefois au-delà.

Environ 10% des paiements s'effectuaient la saison dernière grâce à des bons de la caisse d'allocation familiale, des chèques vacances et des coupons sports que nous acceptons, malheureusement les prestataires augmentent leurs charges de manière drastique, entre 3% et 5% par bon, cette somme est payée par le club qui de ce fait perçoit un montant moins important par adhérent, nous avons donc décidé de supprimer les chèques vacances tout en conservant les coupons sports et les aides de la caisse d'allocation familiale, nous ferons un point au mois de mai prochain pour confirmer ou modifier ce nouveau mode opératoire.

Nous avons encore une fois une légère diminution de nos adhérents liée sûrement au post COVID, à la fermeture de la piscine plusieurs semaines la saison dernière pour des raisons techniques, à l'absence de certains MNS pour maladie, aux grèves de plus en plus fréquentes. A ce jour exactement 546 adhérents et licenciés sont recensés.

Merci à Monsieur le Maire d'avoir accepté que nous mettions un encart dans le bulletin municipal de décembre afin de recruter quelques nouveaux éléments, la démarche semble fonctionner et nos adhésions vont quelque peu progresser.

Toutes les places attribuées au mini-club et à l'école de nage sont complètes depuis septembre.

La direction de la FFN a entrepris des actions concrètes afin d'augmenter les licenciés en France, une forte diminution du prix de la licence pour la natation loisir a été mise en place diminuant de ce fait la part revenant aux clubs.

374.293 licenciés pour la saison 2018-2019 avaient été recensés, nouveau record fédéral. Malheureusement les chiffres de l'INSEE donnent 286.400 licenciés pour 2021, soit une diminution d'environ 88.000 adhérents.

Depuis 2 saisons, les mardis et jeudis pendant les créneaux de l'école de nage, nous avons ouvert 1 ligne pour les pré-compétiteurs. Cette initiative des entraîneurs permet de détecter plus rapidement les nageurs amenés à faire de la compétition ainsi que la possibilité et l'obligation de s'entraîner 2 fois par semaine et de préparer sereinement les examens obligatoires de la fédération française de natation pour la pratique des compétitions, c'est-à-dire le sauv'nage, le passeport de l'eau et le pass compétition dernier sésame obligatoire qui semble-t-il est devenu caduc au 1^{er} janvier de cette année !.

Pour l'amélioration des performances de nos compétiteurs grâce à des séances de renforcement musculaire, nous disposons au gymnase Gagarine d'une salle 2 fois par semaine les mercredis après-midi et samedis en matinée, c'est tout bénéfique pour le club et ceci permet de réduire les blessures musculaires.

Deux fois par saison les parents des adhérents enfants ont accès à la piscine pendant les heures de cours afin de suivre l'évolution de leur progéniture, cette organisation est très bien perçue et perdurera, on l'espère, dans les années à venir.

Je tiens également à rappeler aux parents d'éviter de nourrir les enfants avant leur créneau ou alors très légèrement, par contre il est formellement interdit aux enfants victimes de gastroentérite ou toute autre maladie contagieuse de participer au cours.

Merci de votre compréhension et de continuer à faire passer le message.

L'objectif premier de la section sportive est de parvenir à étoffer le groupe des nageurs de compétition tout en sachant que plusieurs années sont nécessaires afin de reconstruire un noyau efficace, stable et crédible. Cette saison pour le moment une douzaine de nageurs ont rejoint le groupe des jeunes compétiteurs et commencent le dur apprentissage des entraînements intensifs et ensuite, pour les meilleurs, des compétitions dans le département dès leur diplôme obtenu.

52 nageurs du club sont officiellement dénombrés sur les tablettes de la fédération française de natation, chiffre qui commence à devenir conséquent pour une piscine 4 lignes et manifestement une augmentation semble probable pour la saison 2023.

Nous espérons qu'une cinquantaine de nageurs, des groupes compétition, seraient amenés à participer à des championnats départementaux, régionaux et peut-être nationaux à terme dans le cadre de la FFN et pour les plus anciens à des championnats de France, d'Europe et même du Monde dans la catégorie des maîtres, c'est depuis cette année chose faite mais nous sommes toujours bien loin des 82 compétiteurs recensés dans les années 1990 l'écart diminue tout de même.

Madame Christine Le Goff est la nouvelle responsable des officiels du club fort de 8 membres et bientôt de 14, elle a en charge de dispatcher les officiels sur les différentes piscines, les effets bénéfiques se font sentir avec aucune amende à payer depuis 2 saisons pleines.

Nous essaierons de maintenir, dans la mesure de nos possibilités, la sortie annuelle pour les adultes qui depuis plusieurs années bénéficient d'une aide substantielle du club afin de limiter leur dépense. Cette escapade doit bien entendu être liée à 'l'eau' dans le sens le plus large du thème et toutes les idées sont les bienvenues.

Pour les adhérents intéressés, Madame Nicole Diraison se fera un plaisir d'en expliquer le fonctionnement et les modalités, n'hésitez pas à vous rapprocher d'elle.

Comme tous les ans fin décembre dernier, un petit cadeau apprécié de tous les nageurs du mini-club a été offert afin d'encourager ces jeunes pousses à poursuivre leur travail hebdomadaire et surtout à progresser de façon significative, le remerciement de la plupart des parents suite à cette initiative a été très apprécié par tous les bénévoles du club.

Dernier point très important la ponctualité, il a été décidé en accord avec les maîtres nageurs que tous les enfants en retard de plus de 5 minutes ne pourront plus avoir accès au cours sauf cas exceptionnel ou excuse acceptable et les parents en seront directement informés par mail et/ou convoqués.

De plus, je vous conseille de lire ou de relire le règlement intérieur qui concerne tous les adhérents sans exception, ceci évitera des malentendus, il est disponible sur notre site internet et affiché également sur le tableau dédié au club à l'entrée de la piscine, ce règlement a également été transmis à chaque adhérent en début de saison lors de l'inscription et signé par celui-ci ou par un parent pour les personnes mineures.

Quelques cours, comme malheureusement tous les ans, ont été annulés suite à des problèmes récurrents comme des grèves surtout en fin d'année 2022, des fermetures de la piscine, des absences pour maladie, des conditions climatiques, nous en sommes les premiers désolés.

Juste pour vous dire que les adhérents n'ont aucun droit pour rattraper ces cours et surtout de leur propre initiative et doivent se soumettre au règlement du club sous peine de sanction, le bureau étudiera toutes les possibilités afin d'essayer de trouver des solutions pour satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.

Je vous rappelle que nous avons un site internet, sous le nom www.aotnatation.org, nous essayons d'en faire bon usage afin que toutes les formes de communication et d'information s'ouvrent à un maximum d'adhérents.

N'hésitez surtout pas à vous connecter sur notre site et toutes les suggestions constructives sont les bienvenues pour l'améliorer, notre webmaster Benjamin Le Roux se fera un plaisir de vous écouter.

En parallèle, les informations principales sont aussi affichées dans le sas d'entrée de la piscine pour celles et ceux qui n'ont pas internet.

Depuis quelques années maintenant, vous pouvez suivre la vie du club, essentiellement les compétiteurs, sur facebook où commentaires et images fourmillent dans un esprit d'ouverture.

L'accès est libre, il suffit d'en demander l'autorisation dès la connexion.

Je souhaiterais vous présenter les membres du Bureau de la section natation de l'AOT, sans ces personnes indispensables au bon fonctionnement du club, celui-ci n'existerait plus n'en déplaise aux aigris et grincheux toujours là pour critiquer, mais toujours absent quand on a besoin d'eux, heureusement il y en a peu mais c'est quelquefois suffisant pour déstabiliser certains membres du bureau.

Sont actuellement membres du Bureau de la section natation :

Mariette Aïn
Nicole Diraison
Paula Fernandes
Christine Le Goff
Anne-Marie Le Roux
Eric Bocher
Patrick Douguet
Abdelaziz Hajjad
Benjamin Le Roux
Jean-Jacques Le Roux
Jérôme Ossard

N'hésitez pas à leur poser des questions, ils se feront un plaisir de vous répondre.

Ceci clos le rapport moral.

Je vous présente mes amitiés sportives.

LE PRESIDENT DE LA SECTION NATATION.

Patrick DOUGUET.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Résultats sportifs pour 2022.

SAISON 2022

Fédération Française de Natation

Interclubs :

Dames : 9147 points
Classement national : 464^{ème} sur 1158 équipes classées.
Classement régional : 78^{ème} sur 179 équipes classées.
Classement départemental : 11^{ème} sur 30 équipes classées

Messieurs : 10.763 points
Classement national : 374^{ème} sur 1262 équipes classées.
Classement régional : 76^{ème} sur 224 équipes classées.
Classement départemental : 8^{ème} sur 36 équipes classées

Interclubs des maîtres : : 10510 points

Classement national : 102^{ème} sur 297 équipes classées.
Classement régional : 30^{ème} sur 86 équipes classées.

Finale Nationale : 10696 points
Classement : 55^{ème} sur 63 équipes classées.

Classement des clubs (natation course)

Classement national : 525^{ème} sur 757 clubs classés.
Classement régional : 101^{ème} sur 151 clubs classés.
Classement départemental : 14^{ème} sur 22 clubs classés.

Classement des maîtres

Classement national : 114^{ème} sur 650 clubs classés.
Classement régional : 31^{ème} sur 116 clubs classés.
Classement départemental : 3^{ème} sur 17 clubs classés.

Médailles

1 médailles au championnat de France d'hiver des Maîtres.
1 en bronze et 2 places de 4^{ème}.

9 médailles au championnat départemental des Yvelines des maîtres.
8 en or, 1 en argent.

2 places de 4^{ème} au championnat départemental des Yvelines des jeunes.

Officiels et compétitions

Nous avons également 8 officiels de la Fédération Française de Natation :

2 officiels « juge arbitre et/ou starter »

2 officiels « juge de nage »

4 officiels « B » (chronométreur, juge à l'arrivée, juge de virages)

5 Officiels « juge » en formation

1 Officiels « chronométreur » en formation

Nous avons participé à :

32 compétitions FFN.

8 compétitions Masters FFN.

Soit un total de 40 compétitions sur la saison sportive

Nous avons besoin de nouveaux officiels dans les années à venir afin d'éviter les amendes de la fédération qui s'élèvent à environ 50€ par compétition.

Il faut savoir que pour 4 nageurs inscrits à une compétition, 1 officiel est obligatoire.
Pour 8 nageurs et plus, 2 officiels du club doivent être inscrits sur la feuille de jury.

Cotisations 2022.

Créneaux	Tarif 21-22
1 créneau adulte Trappes (Nat. ou Aqua.)	172 €
1 créneau adulte hors Trappes (Nat. ou Aqua.)	192 €
2 créneaux adulte Trappes (Nat. ou (et) Aqua.)	242 €
2 créneaux adulte hors Trappes (Nat. ou (et) Aqua.)	262 €
Natation enfant(-10ans) Trappes	158 €
Natation enfant(-10ans) hors Trappes	178 €
Natation enfant (+10ans) Trappes	158 €
Natation enfant (+10ans) hors Trappes	178 €
Natation compétition (-25ans) Trappes	210 €
Natation compétition (-25ans) hors Trappes	230 €
Natation compétition (+25ans) Trappes	242 €
Natation compétition (+25ans) hors Trappes	262 €

Pour votre information, sachez que nous sommes toujours très en dessous des prix pratiqués par la plupart des clubs des Yvelines et de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines tout en essayant de maintenir un salaire attractif à nos Brevets d'état salariés.

Nous essaierons, dans la mesure du possible, de maintenir ces cotisations à des tarifs raisonnables.

Les subventions, particulièrement celle de la municipalité de Trappes, permettent de maintenir des cotisations à un niveau plus qu'acceptable.

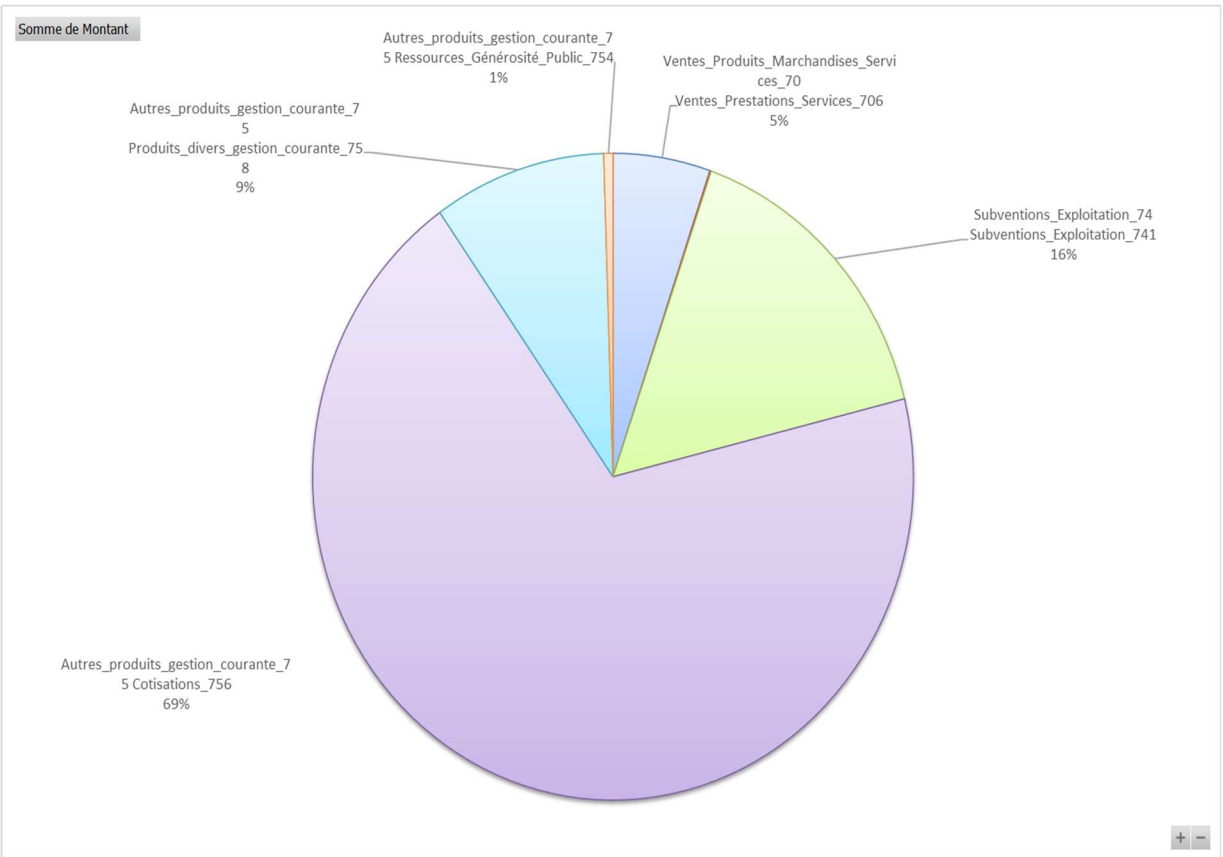
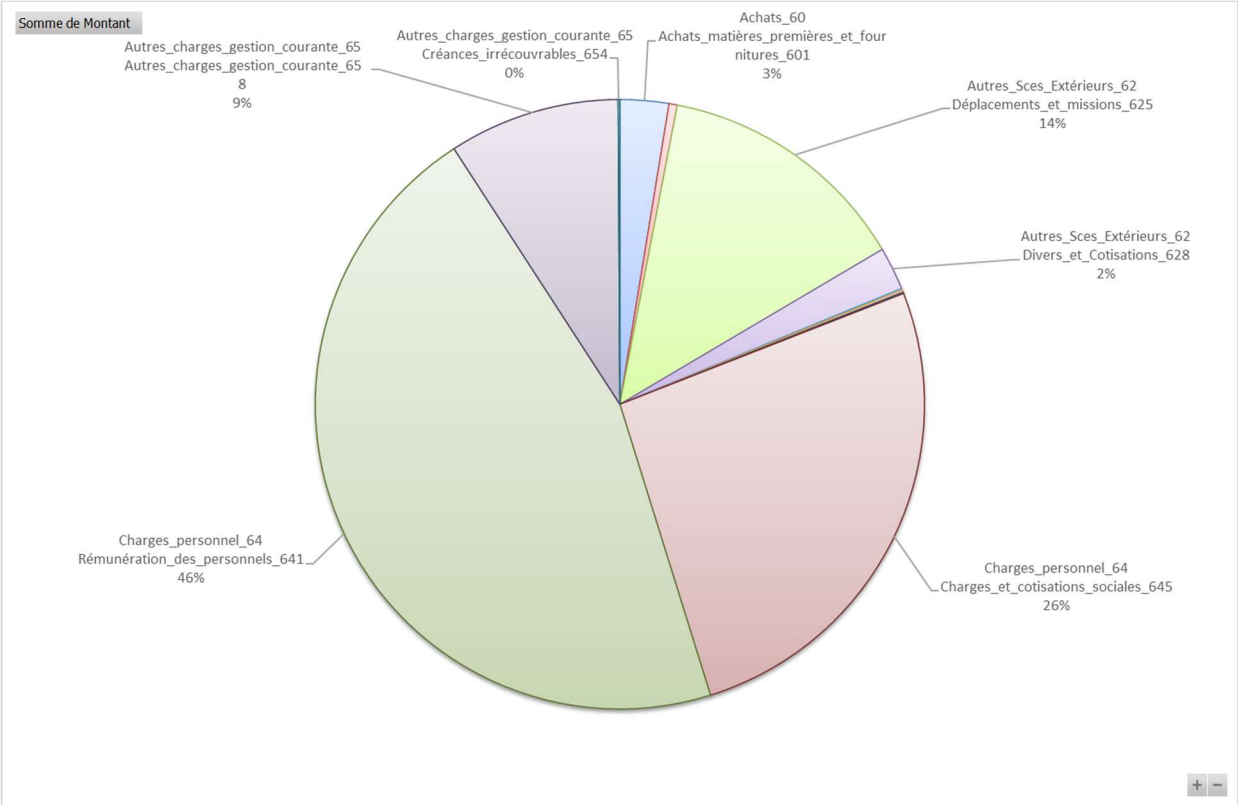
Par contre si les subventions diminuaient, nous serions dans l'obligation d'augmenter les cotisations proportionnellement à la diminution des aides.

Compte de résultat 2021-2022

L

COMPTÉ DE RESULTAT 2021-2022							
CHARGES / DEPENSES	Budget	Réalisé	%	PRODUITS / RECETTES	Budget	Réalisé	%
60 Achats	4 300 €	3 436 €	80%	70 Ventes Produits_Marchandises_Services	9 100 €	7 535 €	83%
Achats_matières_premières_et_fournitures_601	4 300 €	3 436 €	80%	Ventes_Produits_Marchandises_701	100 €	100 €	100%
Achats non stockés_606		- €		Ventes_Prestations_Services_706	9 000 €	7 435 €	83%
61 Services_extérieurs	200 €	575 €	288%				
Locations_613	200 €	575 €	288%				
Entretien et réparation_615		- €					
Prime d'assurance_616		- €					
Divers_documentation_618		- €					
62 Autres Sces Extérieurs	29 600 €	21 213 €	72%				
Rémunération_intermédiaires_et_honoraires_622		- €					
Publicité_publication_relations_publicques_623		- €					
Déplacements_et_missions_625	24 550 €	17 922 €	73%				
Frais_postaux_et_télécommunication_626	400 €	108 €	27%				
Services_bancaires_627	4 650 €	160 €	3%				
Divers_et_Cotisations_628		3 023 €					
63 Impôts_Taxes	- €	- €					
Impôts_et_taxes_sur_rémunérations_631		- €					
Impôts_et_taxes_sur_rémunérations_(autres_organismes)_633		- €					
Autres_impôts_et_taxes_635		- €					
64 Charges_personnel	90 200 €	95 383 €	106%	74 Subventions_Exploitation	22 912 €	22 480 €	98%
Rémunération_des_personnels_641	60 000 €	60 600 €	101%	Subventions_Exploitation_741	22 912 €	22 480 €	98%
Charges_et_cotisations_sociales_645	30 000 €	34 680 €	116%				
Autres_charges_personnel_648	200 €	103 €	51%				
65 Autres_charges_gestion_courante	14 600 €	12 174 €	83%	75 Autres_produits_gestion_courante	106 888 €	112 039 €	105%
Créances_irrécouvrables_654	1 400 €	120 €	9%	Ressources_Générosité_Public_754	1 000 €	703 €	70%
Autres_charges_gestion_courante_658	13 200 €	12 054 €	91%	Contributions_financières_755	- €	- €	
				Cotisations_756	95 032 €	98 145 €	103%
				Produits_divers_gestion_courante_758	10 856 €	13 191 €	122%
66 Charges_financières	- €	- €		76 Produits_Financiers	- €	- €	
Charges_financières_66	- €	- €		Produits_Financiers_76	- €	- €	
67 Charges_Exceptionnelles	- €	- €		77 Produits_Exceptionnels	- €	- €	
Charges_Exceptionnelles_67	- €	- €		Produits_Exceptionnels_77	- €	- €	
68 Dotations_amortissements	- €	- €		78 Reprise_amortissements_Provisions	- €	- €	
Dotations_amortissements_68	- €	- €		Reprise_amortissements_Provisions_78	- €	- €	
TOTAL CHARGES	138 900 €	132 782 €	96%	TOTAL PRODUITS	138 900 €	142 053 €	102%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
86 Emplois_des_contributions_volontaires_en_nature	- €	18 784 €		Contributions_volontaires_en_nature_87	- €	18 784 €	
Secours_en_nature_860	- €	- €		Dons_en_nature_870	- €	- €	
Mise_à_disposition_gratuite_de_biens_et_services_861	- €	- €		Prestations_en_nature_871	- €	- €	
Prestations_862	- €	- €					
Personnel_bénévole_864	- €	18 784 €		Bénévolat_875	- €	18 784 €	
TOTAL	- €	18 784 €		TOTAL	- €	18 784 €	

Le bilan financier a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés



Budget Prévisionnel 2022-2023

CHARGES / DEPENSES	Budget	PRODUITS / RECETTES	Budget
60 Achats	1 700 €	70 Ventes_Produits_Marchandises_Services	9 592 €
Achats_matières_premières_et_fournitures_601	1 700 €	Ventes_Produits_Marchandises_701	300 €
Achats non stockés 606		Ventes Prestations Services 706	9 292 €
61 Services extérieurs	600 €		
Locations_613	600 €		
Entretien et réparation_615	- €		
Prime d'assurance_616	- €		
Divers,documentation_618	- €		
62 Autres Sces Extérieurs	26 370 €		
Rémunération_intermédiaires_et_honoraires_622	- €		
Publicité_publication_relations_publicques_623	- €		
Déplacements_et_missions_625	22 500 €		
Frais_postaux_et_télécommunication_626	200 €		
Services_bancaires_627	3 670 €		
Divers et Cotisations_628			
63 Impôts_Taxes	- €		
Impôts_et_taxes_sur_rémunérations_631	- €		
Impôts_et_taxes_sur_rémunérations_(autres_organismes)_633	- €		
Autres impôts et taxes_635	- €		
64 Charges personnel	92 889 €	74 Subventions_Exploitation	20 128 €
Rémunération_des_personnels_641	57 789 €	Subventions_Exploitation_741	20 128 €
Charges_et_cotisations_sociales_645	35 000 €		
Autres_charges_personnel_648	100 €		
65 Autres_charges_gestion_courante	15 900 €	75 Autres_produits_gestion_courante	107 739 €
Créances_irrécouvrables_654	2 200 €	Ressources_Générosité_Public_754	800 €
Autres_charges_gestion_courante_658	13 700 €	Contributions_financières_755	- €
		Cotisations_756	97 667 €
		Produits divers gestion courante_758	9 272 €
66 Charges financières	- €	76Produits_Financiers	- €
Charges financières_66	- €	Produits Financiers_76	- €
67 Charges Exceptionnelles	- €	77 Produits_Exceptionnels	- €
Charges Exceptionnelles_67	- €	Produits Exceptionnels_77	- €
68 Dotations_amortissements	- €	78 Reprise_amortissements_Provisions	- €
Dotations_amortissements_68	- €	Reprise_amortissements_Provisions_78	- €
TOTAL CHARGES	137 459 €	TOTAL RECETTES	137 459 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 Emplois_des_contributions_volontaires_en_nature	18 784 €	Contributions_volontaires_en_nature_87	18 784 €
Secours_en_nature_860	- €	Dons_en_nature_870	- €
Mise_à_dispositon_gratuite_de_biens_et_services_861	- €	Prestations_en_nature_871	- €
Prestations_862	- €		
Personnel_bénévole_864	18 784 €	Bénévolat_875	18 784 €
TOTAL	18 784 €	TOTAL	18 784 €

Le budget prévisionnel a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Présentation du Bureau.

Février 2022



Membres du bureau			
Mariette Aïn	Eric Bocher	Nicole Diraison	Patrick Douguet
Paula Fernandes	Abdelaziz Hajjad	Christine Le Goff	Anne-Marie Le Roux
Benjamin Le Roux	Jean-Jacques Le Roux	Jérôme Ossard	

Fin de mandat et appel à candidature.

Conformément aux Statuts de l'AOT, l'ensemble du bureau a été élu lors de la dernière Assemblée Générale pour un mandat de 1 an qui arrive donc à échéance.

Cette assemblée générale signifie la fin du mandat pour tous les membres du bureau sortant.

L'ensemble des membres du bureau sortant se représentent pour un nouveau mandat.

Sont donc soumis au vote de l'assemblée générale pour siéger au bureau pour un mandat d'un an (jusqu'à la prochaine AG ordinaire), les candidatures de :

(par ordre alphabétique)

1. Mme Mariette Aïn
2. M Eric Bocher
3. Mme Nicole Diraison
4. M Patrick Douguet
5. Mme Paula Fernandes
6. M Abdelaziz Hajjad
7. Mme. Christine Le Goff
8. Mme Anne-Marie Le Roux
9. M Benjamin Le Roux
10. M Jean-Jacques Le Roux
11. M Jérôme Ossard

Election du Bureau.

L'ensemble des candidatures sont approuvées à l'unanimité. Le nouveau bureau est donc composé des 11 membres suivants :

1. Mme Mariette Aïn
2. M Eric Bocher
3. Mme Nicole Diraison
4. M Patrick Douguet
5. Mme Paula Fernandes
6. M Abdelaziz Hajjad
7. Mme. Christine Le Goff
8. Mme Anne-Marie Le Roux
9. M Benjamin Le Roux
10. M Jean-Jacques Le Roux
11. M Jérôme Ossard

Le nouveau bureau se réunira prochainement pour définir les rôles et les responsabilités des membres élus.

Objectifs sportifs 2023.

OBJECTIFS SAISON 2023

Atteindre au minimum 550 adhérents.

Faire le maximum pour accroître le nombre de compétiteurs.

Valoriser le groupe afin que notre notoriété soit toujours reconnue au niveau départemental et régional de la FFN.

Parvenir dans les 15 premiers clubs des Yvelines et les 100 premiers clubs d'Ile de France en FFN.

Stimuler fortement les catégories avenir et jeune, vivier des compétitions, en y favorisant l'aspect attractif et pédagogique.

Entretenir une convivialité absolue entre les entraîneurs, compétiteurs, officiels et accompagnateurs.

Soutenir au maximum nos entraîneurs afin que les objectifs se réalisent.

Promouvoir l'aspect attractif des compétitions afin d'enrôler des parents motivés dans les catégories juniors, jeunes et avenir.

Maintenir les officiels du club à au moins 8 arbitres, juges et chronométreurs, indispensable pour la bonne marche du club.

Ces objectifs sont réalisables si l'osmose entre les différentes entités du club est irréprochable.
Un effort important doit être consenti, par tous, afin que ces cibles soient atteintes.
Nous ne doutons pas de la réalisation de ces objectifs.

Règlement intérieur.



REGLEMENT INTERIEUR de l'A.O.T NATATION

Mise à jour du 14 octobre 2021



- 1** : Le présent règlement concerne **tous les adhérents** ou leur représentant légal de la section natation de l'AOT. Ceux-ci s'engagent à **respecter et à se conformer au règlement intérieur** de la piscine municipale en plus du présent **règlement du club**.
- 2** : Les adhérents sont affectés à un groupe correspondant à leurs capacités. Pour préserver l'efficacité des séances, l'effectif dans chaque ligne d'eau est limité. En conséquence, l'adhérent est tenu de **respecter les créneaux** fixés à l'inscription et s'engage à suivre l'intégralité de l'enseignement dispensé. Les modifications de créneaux sont possibles uniquement sur suggestion des entraîneurs.
- 3** : Les candidats à l'adhésion doivent fournir un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la natation sportive datant de moins de 3 mois, une **photo** et le règlement de la **cotisation**. Seuls les dossiers complets peuvent prétendre à l'adhésion sous réserve des places disponibles. Les inscriptions se déroulent uniquement pendant les périodes prévues à cet effet (juin et septembre).
- 4** : Le bureau autorise les éducateurs à appeler les pompiers ou le SAMU en cas d'accident et à faire évacuer l'accidenté vers l'hôpital le plus proche si nécessaire.
- 5** : La communication aux adhérents est assurée par le site internet (www.aotnatation.org), par courriel (aotnatation@gmail.com) et par affichage à la piscine. Une permanence est organisée les mardis, de 17h à 20h, jusqu'à fin novembre (hors vacances scolaires).
- 6** : **Aucun remboursement et aucun rattrapage de séance** ne peut être effectué en cours de saison sportive **quelle que soit la raison**.
- 7** : Le bonnet de bain est **obligatoire** pour tous les adhérents. **Seul un maillot de bain conforme au règlement de l'établissement et à l'article 3 du règlement intérieur voté en conseil municipal du 5 février 2010 est autorisé.** (Voir illustration affichée à la piscine).

(Illustration de l'Article 3 du Règlement Intérieur)
Adopté en conseil municipal du 5 Février 2010



- Les compétiteurs veilleront à posséder leur matériel lors des entraînements (lunettes, palmes, pull-buoy et plaquettes).
- 8** : Excepté dérogation pour les parents des nageurs du mini-club, **l'accès aux locaux (vestiaires, douches, bassin) est interdit aux parents au-delà du portillon d'entrée**. L'accès aux douches est interdit aux parents quelque soit le créneau.
 - 9** : Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur (baladeur, portable, argent...). **En cas de perte ou de vol**, la direction de la piscine ainsi que les **dirigeants** de la section natation **déclinent toute responsabilité**.
 - 10** : Chaque adhérent s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition par le club et l'établissement. **Le respect et la politesse** doivent être une priorité pour tous les adhérents de la section et leurs accompagnateurs envers toutes les personnes qu'ils seraient susceptibles de rencontrer lors des activités de la section. Dans le cas contraire, une sanction sera décidée par le bureau, pouvant aller jusqu'à une radiation **sans remboursement**.
 - 11** : **Les entraîneurs, en accord avec le Bureau**, se réservent le droit de changer un nageur de groupe en cours d'année, pour l'encourager ou le sanctionner, en fonction des résultats, du travail, de l'assiduité et du comportement. Dans ce cas, les adhérents et les parents concernés sont informés.
 - 12** : **Tout retard** doit être justifié auprès de l'entraîneur. Les retards récurrents et abusifs sont sanctionnés par les entraîneurs, voire par le président, et peuvent aller jusqu'à la sanction de **radiation** de la section natation. Les horaires indiqués s'entendent dans l'eau. Les parents voudront bien prévoir que les enfants arrivent à la piscine

sans retard, le début de l'échauffement étant capital.

13 : Les adhérents sont autorisés à pénétrer dans l'établissement (au-delà des portillons) au plus tôt **10 minutes avant** le début de leur créneau et doivent être sortis au plus tard **15 minutes après** la fin de leur créneau. A l'issue de ces 15 minutes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et **ne sont plus sous la responsabilité du club**.

Pour fluidifier les entrées-sorties, le passage à la douche en fin de créneaux des enfants doit être limité à un rinçage c'est-à-dire se faire **sans shampoing ni savonnage**.

14 : La participation aux compétitions de natation est **obligatoire**. Les adhérents souhaitant faire des compétitions s'engagent à **respecter le cadre défini par les entraîneurs**.

15 : Les nageurs absents des compétitions doivent avertir à l'avance leur responsable ou présenter un certificat médical en cas de forfait de dernière minute sous peine d'être redevables de l'amende forfaitaire qui est infligée au club.

16 : Le club ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le Bureau de l'A.O.T section natation.

Questions diverses.